L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE Article

TOUCHES D'EXPLORATION

Automne 1990 (Vol. 2, Nº 3) numéro d'article 5

Paiements de transfert et revenu des familles

Abdul Rashid

Le système de sécurité du revenu du Canada regroupant divers programmes fédéraux, provinciaux et municipaux, vise principalement «à assurer des prestations en espèces directes aux personnes seules et aux familles canadiennes». Ce système global et diversifié a été mis en place sur une période de plusieurs décennies et comprend des programmes de prestations financières pour les enfants, les personnes âgées, les chômeurs, les retraités, les personnes atteintes d'incapacité de travail et enfin pour les personnes nécessiteuses [1]. Ces programmes peuvent être classés en quatre catégories:

Programmes *universels*. Ces programmes offrent des prestations à tous les Canadiens selon certaines caractéristiques démographiques. Les Allocations familiales, la Sécurité de la vieillesse (SV), les Pensions d'invalidité aux anciens combattants et aux civils en sont des exemples.

Programmes d'*assurance sociale*. Les prestations sont prélevées sur un fonds alimenté par les cotisants. Le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ), les Régimes d'indemnisation des accidents de travail des provinces et l'Assurance-chômage en sont des exemples.

Programmes de *prestations fondées sur un examen du revenu*. Ces programmes offrent des prestations graduées aux familles ou aux personnes dont le revenu est inférieur à un seuil précisé d'admissibilité. Le Crédit d'impôt pour enfants à charge, le programme fédéral du Supplément de revenu garanti (SRG), les Allocations de guerre aux anciens combattants, les Suppléments de revenu des provinces et les Crédits d'impôt remboursables en sont des exemples.

Programmes de *prestations fondées sur un examen du besoin*. Ces programmes d'aide sociale proviennent des provinces mais les coûts sont partagés avec l'administration fédérale dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Les prestations versées aux personnes seules et aux familles

sont calculées en fonction d'une formule établissant leur déficit budgétaire en tenant compte de leurs besoins, de leur revenu et des autres ressources.

Outre les transferts directs en espèces, différents programmes offrent d'autres formes d'aide, par exemple des subventions, des exemptions et des remboursements de taxe. Le régime fiscal prévoit certaines déductions avant le calcul du revenu imposable ainsi que des crédits d'impôt non remboursables.

Cet article examine la proportion des familles qui reçoivent des paiements de transfert, la répartition des transferts parmi celles-ci et la composition de leur revenu en 1970 et 1985. Nous accordons une attention particulière aux familles du décile inférieur, c'est-à-dire aux 10 % des familles ayant les revenus les plus faibles au Canada [2]. Les données présentées dans cette étude proviennent des résultats des recensements du Canada de 1971 et 1986.

Proportion de familles recevant des paiements de transfert

En 1985, près de neuf familles sur dix déclaraient un revenu d'emploi et huit sur dix, des paiements de transfert. La forte proportion de familles recevant des paiements de transfert tient à l'universalité du Programme des allocations familiales (54 % des familles) et du Régime de sécurité de la vieillesse (12 % des familles) Les Crédits d'impôt pour enfants (35 % des familles) sont le deuxième type de transfert en importance et, les prestations d'assurance-chômage, le troisième (23 % des familles)[11]. Environ un cinquième des familles ont reçu d'autres paiements de transfert (suppléments de revenu des provinces, assistance sociale, etc.). Les paiements de transfert fondés sur un examen du revenu étaient concentrés dans les tranches de revenu inférieures tandis que les autres types de transferts se retrouvaient dans toutes les tranches.

Une forte concentration des familles recevant des prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec font partie des deuxième et troisième déciles. Ces déciles comptent environ 52 % des familles touchant des prestations de la Sécurité de la vieillesse. Sans le Supplément de revenu garanti, les familles où l'époux et l'épouse sont âgés et dont les revenus sont peu élevés seraient dans le décile inférieur.

Toutes les familles avec enfants à charge reçoivent des Allocations familiales, mais la fréquence des Crédits d'impôt pour enfants devient de moins en moins importante au fur et à mesure que le revenu augmente. La faible proportion de familles recevant des Allocations familiales et des Crédits d'impôt pour enfants dans le deuxième décile tient à la forte concentration de couples âgés sans enfants dans cette tranche.

Quoique les prestations d'assurancechômage étaient plus fréquentes dans les déciles intermédiaires[12], deux familles sur cinq dans les deux déciles inférieurs ont reçu d'autres paiements de transfert en 1985, la

plupart du temps des prestations fondées sur un examen du revenu ou sur un examen du besoin[13].

Répartition des paiements de transfert

Dans l'ensemble, les familles du décile inférieur ont reçu 10 % du total des paiements de transfert, mais les familles des déciles 2, 3 et 4 ont reçu une part supérieure à la moyenne (tableau 1). À partir du cinquième décile, la part des paiements de transfert par décile tombe sous les 10 % et diminue progressivement par la suite.

VOIR ▶ Tableau 1 **Répartition des paiements de transfert, selon le décile de revenu, familles de recensement, 1985**

Source : Recensement du Canada, 1986

VOIR ▶ Graphique A **Proportion des familles recevant des paiements de transfert, 1985.**

Source : Recensement du Canada, 1986

Si toutes les familles avaient reçu un montant de transferts égal, la part de chaque décile correspondrait à 10 % du total. Mais, dans les faits, il y a des écarts importants entre les déciles. Les familles des deuxième et troisième déciles représentent 52 % des familles ayant touché des prestations de la Sécurité de la vieillesse et le montant reçu par celles-ci correspond à 62 % du total de ces prestations. En outre, les familles de ces deux déciles ont touché 39 % des prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec. Comme beaucoup de bénéficiaires de ces régimes sont susceptibles de tirer en plus un revenu de placement constitué au moyen des économies qu'ils auront faites durant leur vie active ainsi que d'un régime de retraite privé et de la Sécurité de la vieillesse, la part des paiements de transfert effectués aux familles des déciles supérieurs n'est pas négligeable.

En 1985, presque tous les déciles ont reçu une part à peu près proportionnelle des Allocations familiales alors que les déciles inférieurs ont eu une part beaucoup plus grande des Crédits d'impôt pour enfants. Les déciles intermédiaires ont eu des parts supérieures à la moyenne pour ce qui est des prestations d'assurance-chômage. Enfin, le quart du montant de tous les autres paiements de transfert est allé au décile inférieur.

Le décile inférieur comprend un nombre élevé de jeunes familles monoparentales avec jeunes enfants et très peu de couples âgés. Les familles de ce décile ont reçu des Allocations familiales, des Crédits d'impôt pour enfants et d'autres prestations (principalement d'assistance sociale) mais, comparativement aux familles des déciles suivants, elles n'ont touché qu'une toute petite fraction des prestations de la Sécurité de la vieillesse et de l'Assurance-chômage. Le montant moyen des paiements au titre des Allocations familiales et des Crédits d'impôt pour enfants est très inférieur au montant moyen des paiements au titre de l'Assurance-chômage et de la Sécurité de la vieillesse. Ainsi donc, les familles du décile inférieur ont reçu une part beaucoup plus petite du montant total des paiements de transfert que les familles des deuxième, troisième et quatrième déciles.

Effet des paiements de transfert

Les paiements de transfert ont un double effet: ils viennent accroître le revenu des familles et réduire les inégalités de revenu. Bien qu'en 1985, 80 % des familles canadiennes aient reçu des paiements de transfert, la part du revenu total de la famille que représentaient ces transferts était beaucoup plus grande dans les familles du décile inférieur. En 1985, chaque famille de recensement a reçu en moyenne $3,600 en paiements de transfert, ce qui correspond à environ 10 % du revenu de l'ensemble des familles. Quoique le montant des transferts aux familles du décile inférieur était, en moyenne à peu près égal à ce qu'il était dans les autres déciles, il représentait presque les deux tiers de leur revenu total. En 1985, le revenu moyen des familles du décile inférieur ($5,560) ne correspondait qu'à 15 % du revenu moyen de toutes les familles ($37,827). Sans ces paiements de transfert, le revenu moyen des familles du décile inférieur n'aurait représenté que 6 % du revenu de l'ensemble des familles.

Les paiements de transfert contribuent à réduire l'inégalité dans la répartition du revenu. En 1985, le revenu des familles du décile inférieur représentait 1.5 % du revenu global de toutes les familles mais 0.6 % seulement, après exclusion des transferts. Lorsqu'on exclut les paiements de transfert, la part du revenu total que représente le revenu des familles des cinq déciles inférieurs tombe de 25 % à 21 % tandis que celle des cinq déciles supérieurs passe de 75 % à 79 %.

Les deux courbes de Lorenz présentées au graphique ci-dessous illustrent cette situation. Sur l'axe horizontal, on retrouve la répartition cumulative des familles selon leur revenu et sur l'axe vertical, la répartition cumulative du revenu total. Les courbes de Lorenz indiquent quel pourcentage du revenu total est reçu par un certain pourcentage de familles.

Si toutes les familles avaient eu le même revenu, la courbe de Lorenz coïnciderait avec la diagonale. Plus la courbe s'éloigne de la diagonale, plus la répartition du revenu est inégale. La courbe représentant la répartition actuelle du revenu se rapproche davantage de la diagonale que la courbe de la répartition du revenu sans les paiements de transfert. Ainsi, les paiements de transfert ont pour effet de réduire l'inégalité de la répartition du revenu.

VOIR ▶ Graphique B **Répartitiion du revenu des familles avec ou sans paiements de transfert, 1985.**

Source : Recensement du Canada, 1986

VOIR ▶ Graphique C **Familles à faible revenu avec ou sans paiements de transfert, 1985.**

Source : Recensement du Canada, 1986

Évolution des paiements de transfert entre 1970 et 1985

Bien que globalement, la proportion des familles recevant des paiements de transfert ait peu varié de 1970 à 1985, il y a eu des changements sensibles en ce qui concerne le genre de paiements reçus (tableau 2). D'abord l'augmentation soutenue de la proportion de personnes âgées dans la population et le nombre de plus en plus grand de bénéficiaires de prestations des RPC/RRQ a fait passer de 12 % en 1970 à 17 % en 1985, la proportion de bénéficiaires des programmes pour personnes âgées[15].

VOIR ▶ Tableau 2 **Sources et structure du revenu des familles, familles de recensement, 1970 et 1985**

Sources : Recensements du Canada, 1971 et 1986

Deuxièmement, même si en 1985 le tiers des familles bénéficiait de Crédits d'impôt pour enfants (entrés en vigueur en 1978), la proportion des familles recevant des paiements de transfert n'a pas augmenté. Ces familles recevaient déjà des Allocations familiales. Par ailleurs, en raison de la baisse du nombre de familles avec jeunes enfants à charge entre 1970 et 1985, la proportion des familles touchant des Allocations familiales est tombée de 62 % à 54 % pendant cette période.

Troisièmement, pour ce qui est de la proportion des familles recevant d'autres paiements de transfert, qui

comprennent les prestations d'assurance-chômage, les suppléments de revenu des provinces et les prestations d'assistance sociale, elle a plus que doublé, passant de 18 % en 1970 à 40 % en 1985. Deux facteurs importants expliquent cet accroissement: les changements apportés à la Loi sur l'assurance-chômage et l'introduction par les provinces de suppléments de revenu et de subventions aux personnes âgées.

Cette évolution n'a pas été observée dans le décile inférieur. D'une part, le déplacement des couples âgés du décile inférieur vers les suivants a fait baisser de 27 % à 11 %, entre 1970 et 1985, la proportion des familles recevant des prestations de sécurité de la vieillesse dans ce décile. D'autre part, la concentration des familles monoparentales avec jeunes enfants dans le décile inférieur y a fait augmenter la proportion des familles recevant des Allocations familiales et d'autres paiements de transfert.

De 1970 à 1985, le montant moyen des paiements de transfert reçus par les familles a augmenté en raison de l'extension de différents programmes et de l'augmentation du montant des prestations. Ces deux facteurs ont entraîné des changements importants dans la structure du revenu des familles. Pendant cette période, la part que représentaient les paiements de transfert dans le revenu de la famille a considérablement augmenté: de 5 % en 1970, elle a atteint 10 % en 1985. Les prestations aux personnes âgées, en particulier la Sécurité de la vieillesse et les Suppléments de revenu, expliquent le gros de cette augmentation.

Comme nous l'avons déjà signalé, les programmes de sécurité du revenu ont permis à la plupart des couples âgés de passer du décile inférieur au second ou au troisième décile entre 1970 et 1985. Leur place dans le décile inférieur a été prise par les familles monoparentales et les jeunes familles. Ce changement est venu modifier radicalement le genre de paiements de transfert reçus par les familles du décile inférieur. En 1985, 12 % du total des paiements de transfert reçus par les familles du décile inférieur étaient des prestations de la sécurité de la vieillesse, comparativement à 54 % en 1970. Pendant cette même période, la part des Allocations familiales et des Crédits d'impôt pour enfants est au contraire passée de 12 % à 22 %, tandis que celle des autres transferts passait de 34 % à 65 %.

L'importance des paiements de transfert devient encore plus manifeste lorsqu'on classe les familles de recensement selon leur principale source de revenu (tableau 3). Bien que le revenu d'emploi ait conservé la première place comme principale source de revenu des familles de 1970 à 1985, la proportion des familles déclarant le revenu d'emploi comme principale source de revenu est tombée de 10 points pendant cette période, passant de 87.3 % à 77.8 %. Un changement semblable est survenu dans les familles du décile inférieur: en 1970, 44.6 % de ces familles déclaraient un revenu d'emploi comme principale source de revenu, contre 34.1 % en 1985.

VOIR ▶ Graphique D **Structure des paiements de transfert dans le décile de revenu inférieur**

Sources : Recensements du Canada, 1971 et 1986

VOIR ▶ Tableau 3 **Répartition en pourcentage des familles de recensement selon la principale source de revenu, Canada, 1970 et 1985**

Sources : Recensements du Canada, 1971 et 1986

L'augmentation générale de la part du revenu provenant des paiements de transfert a eu un double effet. D'une part, la proportion des familles pour lesquelles de tels paiements représentaient la principale source de revenu, a presque doublé, passant de 8.7 % en 1970 à 15.7 % en 1985. D'autre part, ces mêmes familles étaient moins susceptibles de se classer dans le décile inférieur. La proportion de telles familles dans le décile inférieur est tombée de plus de 50 % en 1970 à un peu plus d'un tiers en 1985.

Résumé

Le Canada possède un système de sécurité du revenu et de bien-être social global auquel participent les trois niveaux de gouvernement. Le système a pour but d'offrir des prestations directes en espèces aux personnes seules et aux familles. La grande majorité des familles reçoivent des paiements de transfert (80 % en 1985). Dans le décile inférieur de revenu, où neuf familles sur dix ont reçu de l'aide financière en 1985, environ deux tiers du revenu de la famille proviennent des paiements de transfert.

Les paiements de transfert réduisent l'inégalité dans la distribution du revenu. En 1985, le revenu des familles du décile inférieur représentait 1.5 % du revenu de toutes les familles, mais 0.6 % seulement si l'on excluait les transferts.

En 1970, les paiements de transfert représentaient 5 % du revenu de l'ensemble des familles, comparativement à 10 % en 1985. Globalement, la proportion des familles pour lesquelles les paiements de transfert constituaient la principale source de revenu a presque doublé entre 1970 et 1985.

Les paiements de transfert ont une importance vitale pour certains segments de la population. La plupart des familles monoparentales avec jeunes enfants à la maison seraient dans une situation très précaire sans les Crédits d'impôt pour enfants et les Allocations familiales. De même, les personnes âgées sont assurées d'un bien-être raisonnable grâce au Supplément de revenu garanti et aux autres prestations qui

leur sont destinées. On peut donc dire que les programmes de sécurité du revenu établis au cours des vingt ou trente dernières années protègent les enfants et les personnes âgées, deux segments de la population qui ont une capacité de gain limitée.

Notes et définitions[3]

L'expression *«famille de recensement»* désigne un couple marié, avec ou sans enfants jamais mariés, ou un parent seul avec un ou plusieurs enfants jamais mariés [4]. L'analyse porte sur toutes les familles de recensement mais elle exclut les personnes seules et les personnes ne faisant pas partie d'une famille de recensement [5].

L'expression *«revenu de la famille»* désigne le revenu en espèces reçu par tous les membres âgés de 15 ans et plus dans une famille au cours d'une année civile, c'est-à-dire les salaires et traitements (avant prélèvement d'impôt, de sécurité sociale, etc.), le revenu net provenant d'un travail autonome agricole ou non agricole, les revenus de placements, les paiements de transfert, les pensions de retraite et rentes et tout autre revenu en espèces [6].

L'expression *«paiement de transfert»* désigne toute prestation qu'une personne ou une famille reçoit d'une administration publique dans le cadre des différents programmes de sécurité du revenu (fédéraux, provinciaux et municipaux). Dans cet article, les prestations en nature, par exemple le logement subventionné et les soins offerts dans le cadre des régimes d'assurance-maladie, ne sont pas incluses dans les paiements de transfert.

L'expression *«décile de revenu»* désigne chacun des dix segments égaux de la répartition des familles selon le revenu.

Qualité des données

Les recensements du Canada permettent de recueillir, auprès d'un échantillon des ménages, des données sur les différentes sources de revenu des Canadiens, par exemple sur le revenu d'emploi, le revenu de placements, les paiements de transfert, les pensions de retraite, etc. [7]. Les estimations du recensement pour chacune de ces sources de revenu sont comparées à des données tirées d'autres sources de renseignements, comme les comptes nationaux, les autres enquêtes de Statistique Canada, les dossiers de l'impôt et d'autres dossiers administratifs [8].

En général, le rapprochement entre les estimations du recensement sur le revenu d'emploi et les

estimations provenant d'autres sources se fait aisément, il en va de même pour les estimations du recensement sur les pensions de vieillesse, les Allocations familiales et les Crédits d'impôt pour enfants. Toutefois, les estimations du recensement relatives aux prestations d'assurance-chômage, aux autres paiements de transfert et aux revenus de placements sont un peu moins fiables parce que beaucoup de recensés ont tendance à sous-déclarer ces sources de revenu [9]. On observe le même genre de phénomène dans d'autres sondages au Canada et à l'étranger[10].

Paiements de transfert et les familles à faible revenu

On a choisi le décile inférieur pour étudier l'effet des paiements de transfert sur le revenu des familles, parce que cette mesure offre plus de simplicité et de clarté que des mesures plus complexes comme les seuils de faible revenu de Statistique Canada [14]. Près de 92 % des familles du décile inférieur sont des familles ayant un faible revenu au sens défini par les seuils de Statistique Canada. En général, les familles nombreuses ont des revenus supérieurs aux petites familles et sont donc moins susceptibles de se trouver dans le décile inférieur. En 1985 cependant, les deux tiers environ de toutes les familles à faible revenu (selon les seuils de Statistique Canada) faisaient partie du décile inférieur.

L'effet des paiements de transfert est plus évident lorsqu'on examine la position des familles par rapport aux seuils de faible revenu. En 1985, 942,800 familles de recensement (14.1 % de toutes les familles) avaient un revenu inférieur aux seuils de faible revenu. Un autre 715,000 familles auraient été classées dans la catégorie des familles à faible revenu si elles n'avaient pas reçu de paiements de transfert. La proportion des familles ayant un revenu inférieur aux seuils de faible revenu serait alors passée à 24.8 %. Plus de la moitié de ces 715,000 familles (403,000) auraient été des couples âgés.

En 1985, la proportion des familles ayant un revenu inférieur aux seuils de faible revenu de Statistique Canada, était de 33.2 % pour les très jeunes familles (de 15 à 24 ans) et diminuait plus ou moins régulièrement à mesure qu'on avançait dans les groupes d'âge. Seulement 7.1 % des familles dont le chef avait 70 ans ou plus étaient classées dans la catégorie des familles à faible revenu. Sans les paiements de transfert, la proportion des familles à faible revenu aurait augmenté dans tous les groupes d'âge, atteignant 60 % chez les couples les plus âgés.

Notes

Note 1
Chacun de ces programmes est régi par des modalités particulières, qui ne sont pas décrites dans le présent article. Pour plus de renseignements sur les quelques cent programmes fédéraux, provinciaux et municipaux en vertu desquels les Canadiens peuvent obtenir une aide financière, voir le *Répertoire de programmes de sécurité du revenu au Canada, janvier 1988*, Santé et Bien-être social Canada. Pour un résumé des données contenues dans la publication ci-dessus, voir *La santé et le bien-être au Canada*, Santé et Bien-être social Canada, nº H21-102/1989 au catalogue.

Note 2
En 1985, environ 45 % des familles du décile inférieur étaient des familles monoparentales avec jeunes enfants, 25 % étaient des familles époux-épouse sans enfants et les 30 % restants étaient des familles époux-épouse avec enfants dans différents groupes d'âge. Pour une analyse détaillée de l'évolution de la composition des familles du décile inférieur entre 1970 et 1985, voir *Évolution du profil des familles canadiennes à faible revenu, 1970-1985*, rapport analytique, nº 4, 13-588 au catalogue (à paraître).

Note 3
Pour des définitions plus détaillées, le lecteur consultera les documents de référence.

Note 4
Cette notion de famille se distingue du concept plus étendu de *famille économique*, lequel désigne une famille constituée de tous les membres d'un ménage liés par le sang, le mariage ou l'adoption. Pour plus de précisions, voir *Familles*, Série: Le pays, Recensement du Canada, 1986, Statistique Canada, cat. 93-106.

Note 5
D'après les estimations du recensement, les paiements de transfert aux familles de recensement totalisaient 24,196 millions de dollars en 1985. Un autre 3,280 millions de dollars est allé aux personnes hors famille. Les paiements de transfert aux personnes hors famille ne sont pas étudiés ici.

Note 6
Pour plus de renseignements, voir *Revenu de la famille: Familles de recensement, Série: Le pays*, Recensement du Canada, 1986, cat. 93-117.

Note 7
Pour plus de renseignements, voir *Recensement en bref, Recensement du Canada, 1986*, cat. 99-104.

Note 8
On trouvera une analyse qualitative des estimations du recensement de 1971 sur le revenu dans

Évaluation des données sur le revenu tirées du recensement du Canada de 1971, rapport nº 71-EC-5, avril 1976. Une méthode semblable à celle décrite dans ce rapport a été utilisée pour évaluer les données du recensement de 1986.

Note 9
Comme les autres paiements de transfert sont plus fréquents dans les familles à faible revenu, la sous-déclaration risque de fausser davantage l'analyse des familles dans ce groupe.

Note 10
Statistique Canada a mis au point une nouvelle base de données (il s'agit de la Base de données/modèle de simulation des politiques sociales) constituée à partir des données de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) auxquelles des ajustements ont été apportés pour tenir compte de la sous-déclaration de certaines composantes du revenu. On est en train d'étudier la possibilité d'apporter des ajustements semblables aux résultats du recensement et de l'EFC elle-même.

Note 11
Bien entendu, la proportion de personnes seules qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage est moins importante, mais la probabilité qu'une famille reçoive de tels transferts gouvernementaux est beaucoup plus grande du fait qu'une famille compte assez rarement plus d'un prestataire de l'assurancechômage.

Note 12
Certains des paiements de transfert inclus dans la catégorie «autres paiements» ne sont pas des prestations liées à un examen du revenu. C'est la raison pour laquelle des familles des déciles supérieurs ont déclaré des paiements de transfert.

Note 13
La plupart des familles du décile inférieur ont à leur tête une mère ou un père seul, qui dans la plupart des cas ne fait pas partie de la population active. Le deuxième décile a une forte concentration de couples âgés, en général à la retraite et n'appartenant donc plus à la population active.

Note 14
Pour une brève description de la notion de seuils de faible revenu et de la méthode utilisée pour les établir, voir *Revenu de la famille: Familles économiques*, Série: Le pays, Recensement du Canada, cat. 93-118. Statistique Canada est en train de réexaminer ses seuils de faible revenu. Pour plus de renseignements, voir *Seuils de faible revenu de Statistique Canada, problèmes et possibilités méthodologiques: document de travail*, Document de recherche, Direction des études analytiques, Statistique Canada, décembre 1989.

Note 15
En 1970, les données sur les bénéficiaires du Régime de pension du Canada/Régime de rentes du Québec et les données sur les bénéficiaires du Programme de la sécurité de la vieillesse et du Programme du

Supplément du revenu garanti ont été recueillies sans être distinguées les unes des autres tandis que les données sur les prestataires de l'assurance-chômage ont été ajoutées aux données sur les autres paiements de transfert. Par conséquent, il n'est pas possible d'examiner séparément les changements survenus dans la proportion des familles recevant ces paiements de transfert.

Documents consultés

- RASHID, A. *Évaluation des données sur le revenu tirées du recensement du Canada de 1971*, Note de recherche nº 71-EC-5, Ottawa, Statistique Canada, avril 1976.
- RASHID, A. *Évolution du profil des familles canadiennes à faible revenu, 1970-1985*, Rapport analytique nº 13-588, Ottawa, Statistique Canada, 1990, à venir.
- RASHID, A. *Recensement de 1986: Le revenu de la famille*, catalogue 98-128, Ottawa, Statistique Canada, juillet 1989.
- RASHID, A. *Recensement du Canada de 1971: Sources et répartition du revenu des Canadiens*, catalogue 99-721, vol. 5, partie 2, Ottawa, Statistique Canada, novembre 1977.
- SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL CANADA. *La santé et le Bien-être social au Canada*, catalogue H21-102/1989, Ottawa, 1989.
- SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL CANADA. *Répertoire de programmes de sécurité du revenu au Canada*, janvier 1988, catalogue H75-16/1988, Ottawa, 1989.
- STATISTIQUE CANADA. *Recensement de 1986: Familles*, catalogue 93-106, Ottawa, 1989.
- STATISTIQUE CANADA. *Recensement du Canada de 1981: L'évolution des revenus au Canada*, 1970-1980, catalogue 99-941, Ottawa, mai 1984.
- STATISTIQUE CANADA. *Recensement du Canada de 1986: Le recensement en bref*, catalogue 99-104F, Ottawa, juin 1988.
- STATISTIQUE CANADA. *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, annuel, catalogue 13-207, Ottawa, 1989.
- STATISTIQUE CANADA. *Recensement de 1986: Revenu de la famille: familles de recensement*, catalogue 93-117, Ottawa, décembre 1989.
- STATISTIQUE CANADA. *Recensement de 1986: Revenu de la famille: familles économiques*, catalogue 93-118, Ottawa, février 1990.
- WOLFSON, M.C. et al. *Seuils de faible revenu de Statistique Canada: problèmes et possibilités méthodologiques*: document de travail, Documents de recherche nº 3049F, Ottawa, Statistique Canada, 1989.

Auteur

Abdul Rashid est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages de Statistique Canada.

Source

L'emploi et le revenu en perspective, Automne 1990, Vol. 2, nº 3 (nº 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada).

FAITS SAILLANTS | TABLE DES MATIÈRES | INDEX DES SUJETS | INDEX DES AUTEURS
ENGLISH | AIDE | PAGE TITRE

Tableau 1

Répartition des paiements de transfert, selon le décile de revenu, familles de recensement, 1985

Décile de revenu	Total	SV/SRG	RPC/RRQ	Allocations familiales	Crédit d'impôt pour enfants	Assurance-chômage	Autres
				%			
Total	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**
Inférieur	10.0	2.6	4.6	10.7	19.0	5.9	24.1
2e	20.7	41.6	19.2	7.3	12.6	9.6	19.5
3e	15.6	20.0	20.1	8.4	14.6	13.0	14.5
4e	11.7	9.9	13.6	9.8	16.9	13.5	9.7
5e	9.6	6.6	9.9	10.8	16.6	12.3	7.2
6e	8.3	5.0	8.0	11.2	11.3	11.4	6.2
7e	7.0	3.9	6.6	11.2	5.9	10.2	5.3
8e	6.3	3.4	6.0	11.0	2.3	9.5	4.8
9e	5.7	3.1	5.6	10.2	0.7	8.4	4.6
Supérieur	5.2	3.8	6.4	9.4	0.2	6.2	4.1

Source: Recensement du Canada, 1986

Proportion des familles recevant des paiements de transfert, 1985

La plupart des prestataires du RSV et des bénéficiaires du RPC/RRQ se situent dans les deuxième et troisième déciles.

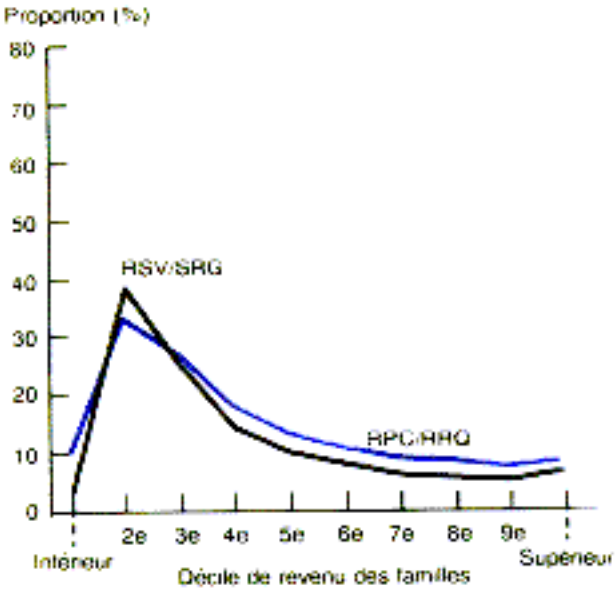

Contrairement aux allocations familiales, les crédits d'impôt pour enfants sont surtout versés aux familles à faible revenu.

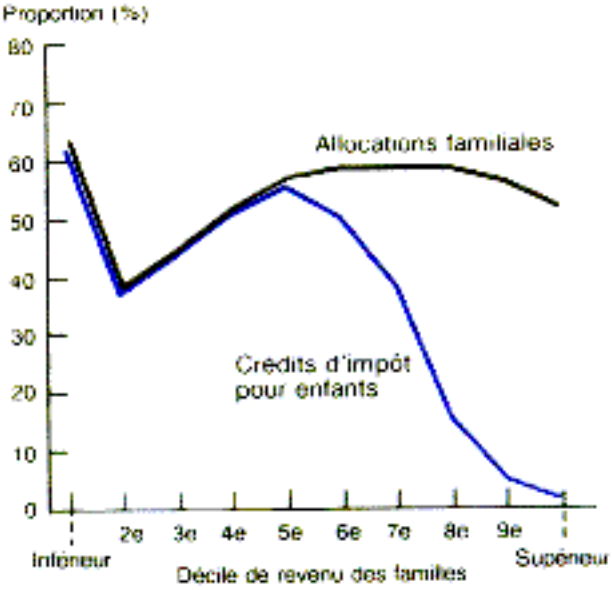

Les prestations d'Assurance-chômage sont réparties entre toutes les tranches de revenu

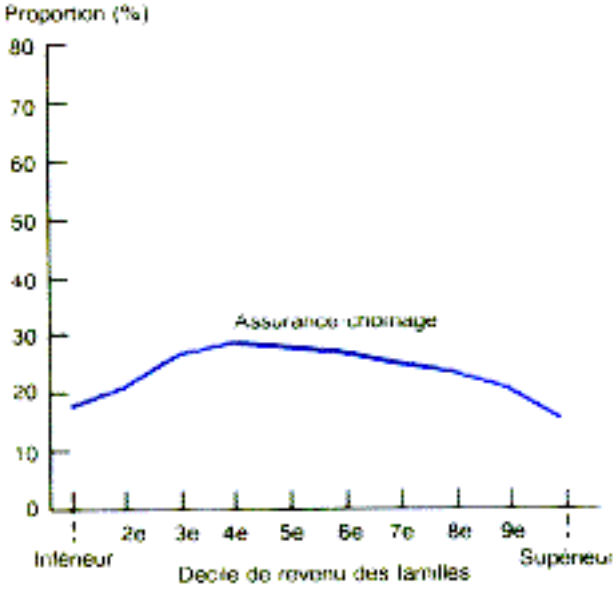

Les autres transferts (surtout les allocations d'aide sociale) sont concentrés dans les familles à faible revenu.

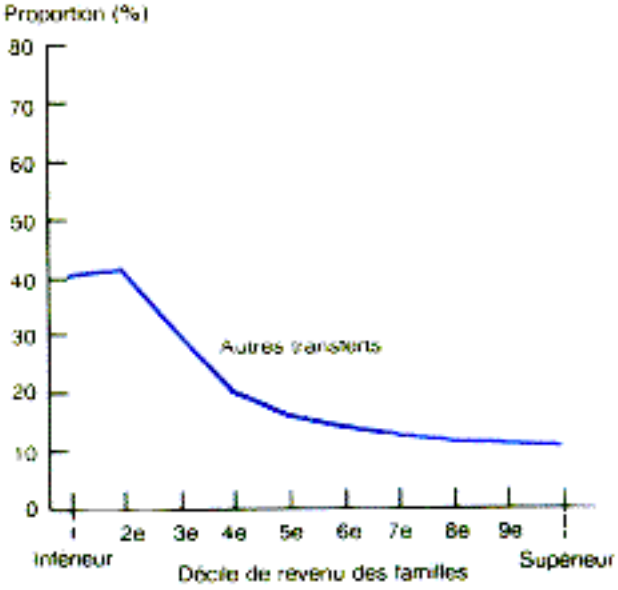

Source: Recensement du Canada, 1986

Répartition du revenu des familles avec ou sans paiements de transfert, 1985

Les paiements de transferts réduisent l'inégalité du revenu.

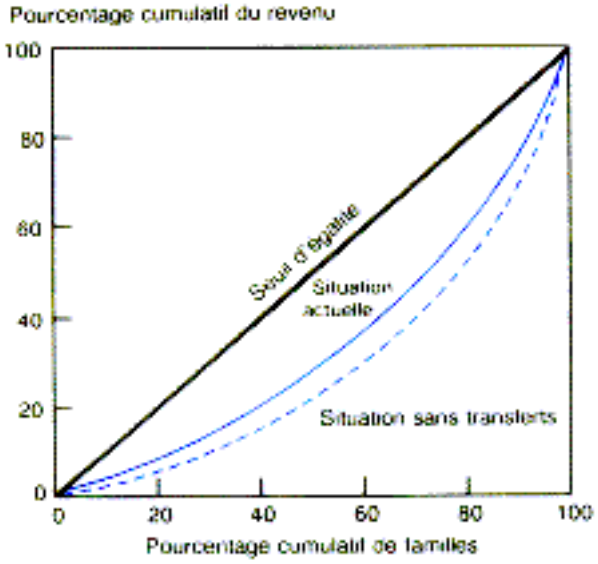

Source: Recensement du Canada, 1986

Familles à faible revenu avec ou sans paiements de transfert, 1985

Sans paiements de transfert, plus de la moitié des familles formées de personnes âgées se seraient trouvées sous les seuils de faible revenu en 1985.

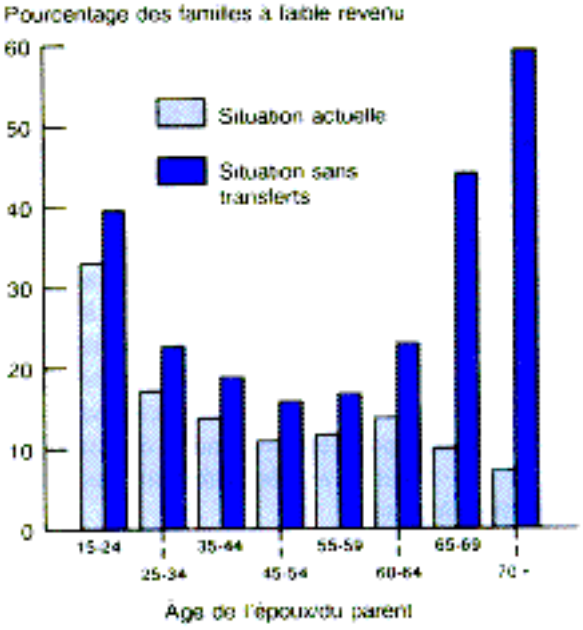

Source: Recensement du Canada, 1986

Tableau 2

Sources et structure du revenu des familles, familles de recensement, 1970 et 1985

	Ensemble des familles		Familles du décile inférieur	
Source de revenu	1970	1985	1970	1985
PROPORTION DES FAMILLES				
Ensemble des sources	**99.7**	**99.7**	**97.1**	**96.9**
Revenu d’emploi	91.8	85.7	57.0	52.5
Paiements de transfert	78.0	79.7	83.0	84.8
SV/SRG et RPC/RRQ	12.1	16.9	26.8	11.2
Allocations familiales	62.2	53.7	52.3	63.7
Crédit d’impôt pour enfants	-	35.4	-	61.9
Autres	18.5	39.5	27.1	53.5
Revenu de placements	35.2	40.2	17.4	13.2
Pension de retraite	6.7	10.9	4.1	3.2
Autre revenu en espèces	4.0	6.9	3.3	7.5
Nombre de familles (‘000)	5,055	6,733	505	673
STRUCTURE DU REVENU				
Ensemble des sources	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**
Revenu d’emploi	88.5	81.1	30.6	29.6
Paiements de transfert	5.4	9.5	60.1	63.3
SV/SRG et RPC/RRQ	2.0	3.6	32.3	8.0
Allocations familiales	1.4	1.0	7.5	7.1
Crédit d’impôt pour enfants	-	0.6	-	7.0
Autres	2.0	4.3	20.3	41.1
Revenu de placements	4.1	6.0	5.5	2.1
Pension de retraite	1.3	2.6	2.0	1.8
Autre revenu en espèces	0.7	0.8	1.8	3.2
Revenu moyen des familles (en dollars de 1985)	29,803	37,827	4,350	5,650
Paiements de transfert moyens (en dollars de 1985)	1,596	3,593	2,614	3,579

Sources: Recensements du Canada, 1971 et 1986

Structure des paiements de transfert dans le décile de revenu inférieur

Entre 1970 et 1985, la structure des paiements de transfert du décile inférieur a changé considérablement.

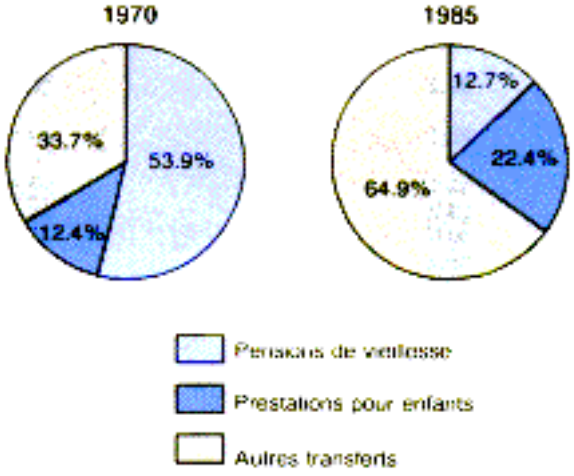

Sources. Recensements du Canada, 1971 et 1986

Tableau 3

Répartition en pourcentage des familles de recensement selon la principale source de revenu, Canada, 1970 et 1985

	Ensemble des familles		Familles du décile inférieur		% de l'ensemble des familles dans le décile inférieur	
Principale source de revenu	1970	1985	1970	1985	1970	1985
Ensemble des familles	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**10.0**	**10.0**
Pas de revenu	0.3	0.3	2.9	3.1	100.0	100.0
Revenu d'emploi*	87.3	77.8	44.6	34.1	5.1	4.4
Paiements de transfert	8.7	15.7	47.4	56.1	54.2	35.8
Revenu de placements	2.0	3.2	2.9	3.4	14.8	10.7
Autre revenu en espèces	1.7	3.0	2.2	3.3	12.5	10.8

Sources: Recensements du Canada, 1971 et 1986

** Salaires et traitements et revenu net d'un travail autonome.*